

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? 225 florins 5 sacs de mouton & 3 sacs de froment mes. de Mont.

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, cens, fiefs, & autres droits féodaux abolis? — On ne peut pas mettre sous ce titre 3 coupes de mouton qui donnent les moutons, & une coupe de mouton de St. Luc.
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations? L'ancien gouvernement avait remis 15 Louis à la commune & les intérêts destinés à l'instituteur.
 - d. Caisses communales? La commune donne 81 th.
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds? La commune donne outre le logement dans la maison commune un jardin & un plantage qui valent par an après 10 ans.
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

On ne peut pas fixer le prix ou la valeur de ces objets vu la variété dans les prix des grains.

NB. L'instituteur outre les écoles ci-dessus indiquées est tenu de faire tous les dimanches depuis laques jusqu'à St. Martin une école au moins de deux heures pour les plus grands Écoliers.

De plus deux ou trois Mois en hiver des répétitions pour les plus grands qui payent pour cela 5 B. par mois par Écolier.

Le gouvernement donne outre ce qui est indiqué sous le titre Fondations 3 sacs de froment & 3 sacs de mouton pris au garen National de Morges & 11 th. livre par le Bureau.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Crislier.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

un Village.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

une Commune.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

de Crislier.

d. District

de Morges.

e. Canton

Léman.

2°. Eloignement des maisons appartenant au ressort de chaque école.

Epreux 1/2 heure, Tironet 1/2 heure, Montigny 1/2 heure.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenant au ressort de chaque école.

Crislier.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

19 Garçons et 23 Filles.

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms. Villars S.^{te} Croix, Bulligny, Ecublens, Pully.

b. Leurs distances réciproques. Villars S.^{te} Croix et Bulligny 1/2 heure, Ecublens 3/4 heure, Pully 1/2 heure.

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? Lire, Lecture, Ecriture, Orthographe, Arithmétique, il faut leur apprendre à chanter les quatre parties, Recitation de catéchisme de Lullage, de Lullage, et de Catéchisme.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? En été, et en hiver. 1/2 heure le matin, et le soir une école de vieillards 6 heures le matin pendant l'hiver.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? Catéchisme d'Herwald, Recueil de Lullage.

- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés? Une visite Générale dans l'école environ Paquet et d'autres pendant l'année par le citoyen Lullage. &c.

- 9°. Durée de l'école chaque jour? 9 heures - de 8 heures à midi et de 2 heures à 1/2 heure.

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? Classés en 1.^{re}, 2.^{de}, 3.^{me} classe.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? Le ci devant Ballif de Lausanne, d'après la nomination.

- b. D'où est-il? De Romanet, Val de Morges.

- c. Son nom Louis Bataillard.

(3)

- d. Son âge. 23 1/2.

- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? Bataillard enfans.

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? Depuis le 10^{me} Février 1791.

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? à Romanet, Val de Morges.

- b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? 0.

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

- a. En hiver, } 19 Garçons et 23 Filles
b. En été, } soit garçons ou filles. 36

- 1.2 cela provient de ceux de la petite école qui rentrent à paquet.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

- a. Possède-t-elle de pareils fonds? un Jardin, et Chenevier, soit plantage.

- b. Quelle en est la valeur? 12.

- c. Source des revenus. De l'ancien Gouvernement 120 fr. qui avait accordé p^r augmentation cette pension donc la Commune en paye l'Intérêt au Citoyen Régent.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

- Chaque enfant paye 1/2 quartieron de bled et 1/2 batz par année.

- 15°. Bâtiment de l'école. 1. Bâtiment.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? délabré dans l'intérieur.

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? une chambre, dans le Bâtiment ou est logé le Régent.

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? 0.

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. la Commune.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Observations.

La Commune ayant changé les des que je suis Régent. auparavant il y avait une maîtresse d'école, ils ont trouver en Commune que les filles s'étaient négligées pour l'écriture, et l'arithmétique. Ils ont trouver bon de mettre tous les enfants ensemble soit Garçons soit Filles, et de leur un petit Régent pour les guider. Il y a un petit Régent actuellement depuis la St Martin à Laques à qui la commune livre une partie de la pension destinée pour la maîtresse d'école. La commune retient l'autre partie, et c'est de celle-ci que je suis chargé de payer les enfants de la dite école, des pâques à la St Martin. Votre dév. O. J. J. J.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I. RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

2^e Ecole

Crillier

au Village

une Commune

de Crillier

de Morges

du Léman

Prenez 1^{re} heure Timonet 1^{re} heure & Montigny 1^{re} heure

Crillier

16 Garçons 18 Filles